

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9800

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION
TRAVAUX DE BRANCHEMENT NEUF EN TROTTOIR RUE PASCAL LEULLIETTE POUR ENEDIS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu la demande présentée par la société DS LITTORAL à Grande-Synthe, qui va réaliser des travaux de branchement neuf en trottoir pour le compte de Enedis
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores au droit du chantier situé entre le N°240 et N°248 rue Pascal Leulliette (RD213) à partir du 10/04/2023 et ce pour une durée prévue de 45 jours. Le chantier sera interdit au public.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h.

Art 3 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit.

Art 4 : Le dépassement de tous les véhicules sera interdit.

Art 5 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du matin d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DS LITTORAL
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 23/03/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,




Daniel DESCHODT.